

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10808

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL GUERGAAI NABILA

Date de naissance : 13.12.1935

Adresse : N°4 Rue LAKSAR SCHEIN HAY SALAM

CTL

Tél. : 0662 31 60 65 Total des frais engagés : 4500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine
Ophthalmologue
88, Rés. "Colza" Appt 3
Bd Oum Rabii - Casablanca
IND

Cachet du médecin : 

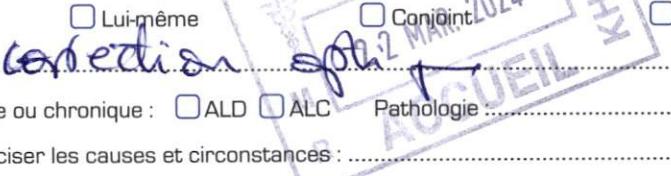
Date de consultation : 15.02.2024

Nom et prénom du malade : EL GUERGAAI NABILA Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : 

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

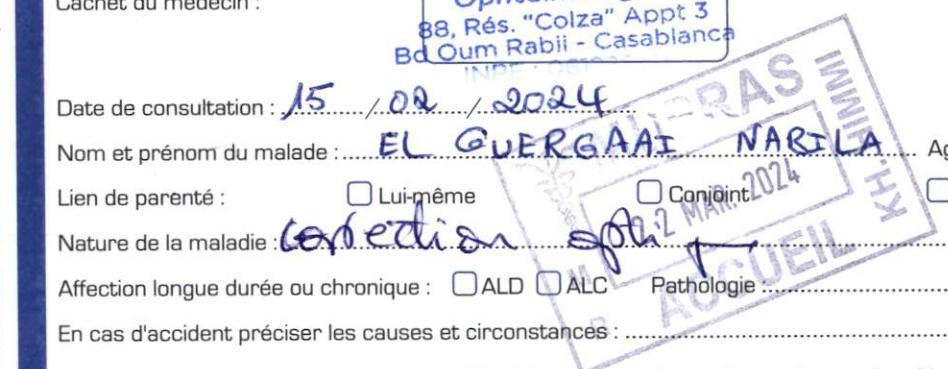
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/03/24

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
15/02/2024		65	250 dhs	Dr. CHAOUI HASSAN Ophtalmologist 88, Pcs "Colza" App Bd Guirat - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<p>OPTICIEN D'OPTOMETRISTE et Maître Opticien H. Maarouf - Imm Ag 46 N° 2 Tél : 0523 51 66 95 M.P.O.O.S. 01/09/05</p> <p>VIENNOIR</p>	20/3/04			Monture + Verres		4500

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

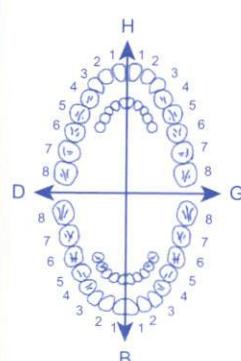
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca le 20/3/2024

FACTURE

156 / 2024

M..... EL GUER.GAII. NABILA.

①	Monture	1500,
②	Verre Torique sphérique Orga-minérale Ø progressif $00^{\circ} + 0,50$ Add = + 1,75 $09^{\circ} + 0,50$	3000,
	Nomenclature	
	TOTAL	4500,

Arrêtée la présente facture à la somme de ... Quatre Mille... Cinq... Sentez...

(TVA 20% Incluse)
VIENVOIR
OPTIQUE OPTOMETRISTE
Lot Moustakbal Imm A86 N° 2
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél : 0522 97 49 37

095014965

Lotissement Moustakbal, Imm A86, N° 2 Sidi Maarouf - Casablanca
RC: 359672 / Patente:n°36142568 / IF: 50742568/ICE: 001031480000001
Tél.: 0522 97 49 37

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine
Ophthalmologiste

Adultes et enfants

Ancien Ophthalmologiste à l'Hôpital Militaire Mohamed V de Rabat

Ancien Interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca

Diplômée en contactologie de Paris



الدكتورة الشاوي رقعي ياسمين

اختصاصية في طب و جراحة العيون

كبار و صغار

طبيبة سابقة بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

طبيبة داخلية سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء

دبلوم جامعي في العدسات اللاصقة باريس

Casablanca le 15 février 2024

Mme EL GUERGAAI NABILA

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques Antireflets

Vision de loin :

OD = + 0.50

OG = + 0.50

Vision de près :

ODG = Add : + 1.75

Dr. CHAOUI ROQAI Yasmine
Ophthalmologue
88, Rés. "Colza" Appt 3
Bd Oum Rabii - Casablanca

VIENNOIR
OPTICIEN OPTOMETRISTE
Lot Moustakbal Imm A86 N° 2
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél : 0522 97 49 37

، إقامة كولزا، الطابق الأول الشقة رقم 3، شارع أم الربع، الحي الحسني . الدار البيضاء 88, rés. Colza, 1^{er} étage appt. N°3,Bd Oum Rabii, Hay Hassani - Casablanca

📞 05 20 39 26 46 ☎ 06 61 77 04 74 📩 dr.ychaoui@ophthalmo-casa.ma